

DSCG promotion 2023-2025 - 1ère année  
de octobre 2023 à septembre 2024  
Titre RNCP I 35044 Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

Mise à jour le 06/12/2022

Calendrier 2023					Calendrier 2024																		
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre												
dim 1	mer 1	ven 1	lun 1	jeu 1	ven 1	lun 1	mer 1	sam 1	lun 1	jeu 1	dim 1												
lun 2	jeu 2	sam 2	mar 2	ven 2	sam 2	mar 2	jeu 2	dim 2	mar 2	ven 2	lun 2												
mar 3	ven 3	dim 3	mer 3	sam 3	dim 3	mer 3	ven 3	lun 3	mer 3	sam 3	mar 3												
mer 4	sam 4	lun 4	jeu 4	dim 4	lun 4	jeu 4	sam 4	mar 4	jeu 4	dim 4	mer 4												
jeu 5	dim 5	mar 5	ven 5	lun 5	mer 5	ven 5	dim 5	mer 5	ven 5	lun 5	jeu 5												
ven 6	lun 6	mer 6	sam 6	mar 6	mer 6	sam 6	lun 6	jeu 6	sam 6	mar 6	ven 6												
sam 7	mar 7	jeu 7	dim 7	mer 7	jeu 7	dim 7	mar 7	ven 7	dim 7	mer 7	sam 7												
dim 8	mer 8	ven 8	lun 8	jeu 8	ven 8	lun 8	mer 8	sam 8	lun 8	jeu 8	dim 8												
lun 9	jeu 9	sam 9	mar 9	ven 9	sam 9	mar 9	jeu 9	dim 9	mar 9	ven 9	lun 9												
mar 10	ven 10	dim 10	mer 10	sam 10	dim 10	mer 10	ven 10	lun 10	mer 10	sam 10	mar 10												
mer 11	sam 11	lun 11	jeu 11	dim 11	lun 11	jeu 11	sam 11	mar 11	jeu 11	dim 11	mer 11												
jeu 12	dim 12	mar 12	ven 12	lun 12	mar 12	ven 12	dim 12	mer 12	ven 12	lun 12	jeu 12												
ven 13	lun 13	mer 13	sam 13	mar 13	mer 13	sam 13	lun 13	jeu 13	sam 13	mar 13	ven 13												
sam 14	mar 14	jeu 14	dim 14	mer 14	jeu 14	dim 14	mar 14	ven 14	dim 14	mer 14	sam 14												
dim 15	mer 15	ven 15	lun 15	jeu 15	ven 15	lun 15	mer 15	sam 15	lun 15	jeu 15	dim 15												
lun 16	jeu 16	sam 16	mar 16	ven 16	sam 16	mar 16	jeu 16	dim 16	mar 16	ven 16	lun 16												
mar 17	ven 17	dim 17	mer 17	sam 17	dim 17	mer 17	ven 17	lun 17	mer 17	sam 17	mar 17												
mer 18	sam 18	lun 18	jeu 18	dim 18	lun 18	jeu 18	sam 18	mar 18	jeu 18	dim 18	mer 18												
jeu 19	dim 19	mar 19	ven 19	lun 19	mar 19	ven 19	dim 19	mer 19	ven 19	lun 19	jeu 19												
ven 20	lun 20	mer 20	sam 20	mar 20	mer 20	sam 20	lun 20	jeu 20	sam 20	mar 20	ven 20												
sam 21	mar 21	jeu 21	dim 21	mer 21	jeu 21	dim 21	mar 21	ven 21	dim 21	mer 21	sam 21												
dim 22	mer 22	ven 22	lun 22	jeu 22	ven 22	lun 22	mer 22	sam 22	lun 22	jeu 22	dim 22												
lun 23	jeu 23	sam 23	mar 23	ven 23	sam 23	mar 23	jeu 23	dim 23	mar 23	ven 23	lun 23												
mar 24	ven 24	dim 24	mer 24	sam 24	dim 24	mer 24	ven 24	lun 24	mer 24	sam 24	mar 24												
mer 25	sam 25	lun 25	jeu 25	dim 25	lun 25	jeu 25	sam 25	mar 25	jeu 25	dim 25	mer 25												
jeu 26	dim 26	mar 26	ven 26	lun 26	mar 26	ven 26	dim 26	mer 26	ven 26	lun 26	jeu 26												
ven 27	lun 27	mer 27	sam 27	mar 27	mer 27	sam 27	lun 27	jeu 27	sam 27	mar 27	ven 27												
sam 28	mar 28	jeu 28	dim 28	mer 28	jeu 28	dim 28	mar 28	ven 28	dim 28	mer 28	sam 28												
dim 29	mer 29	ven 29	lun 29		ven 29	lun 29	mer 29	sam 29	lun 29	jeu 29	dim 29												
lun 30	jeu 30	sam 30	mar 30		sam 30	mar 30	jeu 30	dim 30	mar 30	ven 30	lun 30												
mar 31		dim 31	mer 31		dim 31		ven 31		mer 31	sam 31													

Heures centre

Jours fériés



DSCG promotion 2023-2025 - 2ème année  
de octobre 2024 à septembre 2025  
Titre RNCP I 35044 Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

Mise à jour le 06/12/2022

Calendrier 2024					Calendrier 2025																		
Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre												
mar 1		ven 1	dim 1		mer 1		sam 1		sam 1		mar 1		jeu 1		dim 1		mar 1		ven 1		lun 1		
mer 2		sam 2	lun 2		jeu 2		dim 2		dim 2		mer 2		ven 2		lun 2		mer 2		sam 2		mar 2		
jeu 3		dim 3	mar 3		ven 3		lun 3		lun 3		jeu 3		sam 3		mar 3		jeu 3		dim 3		mer 3		
ven 4		lun 4	mer 4		sam 4		mar 4		mar 4		ven 4		dim 4		mer 4		mar 4		lun 4		jeu 4		
sam 5		mar 5	jeu 5		dim 5		mer 5		mer 5		sam 5		lun 5		jeu 5		sam 5		mar 5		ven 5		
dim 6		mer 6	ven 6		lun 6		jeu 6		jeu 6		dim 6		mar 6		ven 6		dim 6		mer 6		sam 6		
lun 7		jeu 7	sam 7		mar 7		ven 7		ven 7		lun 7		mer 7		sam 7		lun 7		jeu 7		dim 7		
mar 8		ven 8	dim 8		mer 8		sam 8		sam 8		mar 8		jeu 8		dim 8		mar 8		ven 8		lun 8		
mer 9		sam 9	lun 9		jeu 9		dim 9		dim 9		mer 9		ven 9		lun 9		mer 9		sam 9		mar 9		
jeu 10		dim 10	mar 10		ven 10		lun 10		lun 10		jeu 10		sam 10		mar 10		jeu 10		dim 10		mer 10		
ven 11		lun 11	mer 11		sam 11		mar 11		mar 11		ven 11		dim 11		mer 11		ven 11		lun 11		jeu 11		
sam 12		mar 12	jeu 12		dim 12		mer 12		mer 12		sam 12		lun 12		jeu 12		sam 12		mar 12		ven 12		
dim 13		mer 13	ven 13		lun 13		jeu 13		jeu 13		dim 13		mar 13		ven 13		dim 13		mer 13		sam 13		
lun 14		jeu 14	sam 14		mar 14		ven 14		ven 14		lun 14		mer 14		sam 14		lun 14		jeu 14		dim 14		
mar 15		ven 15	dim 15		mer 15		sam 15		sam 15		mar 15		jeu 15		dim 15		mar 15		ven 15		lun 15		
mer 16		sam 16	lun 16		jeu 16		dim 16		dim 16		mer 16		ven 16		lun 16		mer 16		sam 16		mar 16		
jeu 17		dim 17	mar 17		ven 17		lun 17		lun 17		jeu 17		sam 17		mar 17		jeu 17		dim 17		mer 17		
ven 18		lun 18	mer 18		sam 18		mar 18		mar 18		ven 18		dim 18		mer 18		ven 18		lun 18		jeu 18		
sam 19		mar 19	jeu 19		dim 19		mer 19		mer 19		sam 19		lun 19		jeu 19		sam 19		mar 19		ven 19		
dim 20		mer 20	ven 20		lun 20		jeu 20		jeu 20		dim 20		mar 20		ven 20		dim 20		mer 20		sam 20		
lun 21		jeu 21	sam 21		mar 21		ven 21		ven 21		lun 21		mer 21		sam 21		lun 21		jeu 21		dim 21		
mar 22		ven 22	dim 22		mer 22		sam 22		sam 22		mar 22		jeu 22		dim 22		mar 22		ven 22		lun 22		
mer 23		sam 23	lun 23		jeu 23		dim 23		dim 23		mer 23		ven 23		lun 23		mer 23		sam 23		mar 23		
jeu 24		dim 24	mar 24		ven 24		lun 24		lun 24		jeu 24		sam 24		mar 24		jeu 24		dim 24		mer 24		
ven 25		lun 25	mer 25		sam 25		mar 25		mar 25		ven 25		dim 25		mer 25		ven 25		lun 25		jeu 25		
sam 26		mar 26	jeu 26		dim 26		mer 26		mer 26		sam 26		lun 26		jeu 26		sam 26		mar 26		ven 26		
dim 27		mer 27	ven 27		lun 27		jeu 27		jeu 27		dim 27		mar 27		ven 27		dim 27		mer 27		sam 27		
lun 28		jeu 28	sam 28		mar 28		ven 28		ven 28		lun 28		mer 28		sam 28		lun 28		jeu 28		dim 28		
mar 29		ven 29	dim 29		mer 29				sam 29		mar 29		jeu 29		dim 29		mar 29		ven 29		lun 29		
mer 30		sam 30	lun 30		jeu 30				dim 30		mer 30		ven 30		lun 30		mer 30		sam 30		mar 30		
jeu 31			mar 31		ven 31				lun 31				sam 31				jeu 31		dim 31				

Heures centre

Jours fériés



# INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Diplôme Supérieur Comptabilité Gestion | DSCG

RNCP n° 35044

**A LIRE ATTENTIVEMENT**



## Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié<sup>1</sup> et un employeur. Son objectif est de former le salarié en vue d'acquérir une qualification professionnelle validée par un Diplôme ou un Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'apprenti est salarié de l'entreprise. Il est donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes obligations que tout salarié de l'entreprise.

L'apprenti doit respecter le calendrier de formation, être présent à tous les cours et se présenter aux examens finaux. Le temps de formation est du temps de travail effectif.

En cas d'absence, il doit justifier celle-ci par un arrêt de travail ou la validation d'un congé légal (hors congés payés).

Les congés payés de l'apprenti ne peuvent être pris pendant les périodes en centre de formation.

## L'examen de la candidature au CFA Groupe Saint-Jean

### Les conditions d'accès au DSCG :

- Être titulaire d'un des diplômes d'Etat suivants : DCG, Master 1 CCA
- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)

Le dossier de candidature, dûment rempli et complété avec les pièces demandées, est adressé au **secrétariat de l'Alternance** du CFA Groupe Saint-Jean dès que possible à l'adresse suivante :

CFA GROUPE SAINT-JEAN  
5 rue de La Motte Brûlon - CS 60624  
35706 RENNES cedex 7

En parallèle du dossier papier, le candidat doit impérativement **déposer sa demande en ligne** via le lien : <https://polesup-lasalle.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

**1<sup>re</sup> étape de sélection** : si la candidature est recevable (dossier instruit par la commission de recrutement), des **tests** en anglais, culture générale, français et logique et un **entretien de motivation** pour présenter son projet d'entrée en DSCG, sont organisés.

**2<sup>e</sup> étape de sélection** : le candidat sera, soit ADMIS (sous réserve de la signature d'un contrat apprentissage), soit placé sur une LISTE D'ATTENTE, soit NON ADMIS.

Dans tous les cas, la décision sera communiquée par courrier par la commission de recrutement.

**Désistement d'un candidat** : le candidat devra prévenir le CFA par mail à [alternance@groupe-saintjean.fr](mailto:alternance@groupe-saintjean.fr) le plus rapidement possible et prévenir le cas échéant l'entreprise sollicitée, ceci afin de laisser la place aux autres candidats.



<sup>1</sup> L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire

## La rémunération | les grandes lignes

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE				
Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)
2 <sup>e</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)
3 <sup>e</sup> année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)

\* correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

Information extraite de [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918)

Le temps en formation est du temps effectif de travail, donc inclus dans la rémunération mensuelle.

S'il y a changement de tranche d'âge en cours d'année, le nouveau salaire est applicable sur le mois suivant la date d'anniversaire.

## La recherche de l'entreprise

Le candidat, acteur de son projet, fait ses propres recherches d'entreprise.

Les candidats admis en formation seront mis en relation avec les entreprises partenaires du CFA Groupe Saint-Jean.

Le coût de la formation du DSCG varie selon la branche professionnelle de l'entreprise. Il est administré par l'OPCO auquel l'entreprise adhère et varie de 5 041 € à 8 000 € par an.

## La préparation à l'entretien d'embauche

### En amont

- Préparer son CV et sa lettre de motivation (LM)
- Avoir la fiche descriptive de la formation, le calendrier d'alternance, le formulaire Attestation d'engagement, le document Modalités financières et administratives et le Tableau de recensement des activités
- Avoir le nom et les coordonnées de la Responsable de formation au DSCG
- Avoir un tableau de prospection et de contacts entreprises pour le suivi et la relance
- Avoir la copie du contrat d'apprentissage précédent, si déjà bénéficiaire d'un apprentissage

### En entretien

- Donner un exemplaire de son CV et de sa LM au recruteur
- Argumenter son choix de l'alternance, son projet professionnel et de formation
- Présenter les modalités et la durée de la formation
- Transmettre au recruteur, la fiche de formation, le calendrier d'alternance, le formulaire Attestation d'engagement, le document Modalités financières et administratives (afin que l'employeur soit informé des coûts) et le tableau de recensement des activités
- Communiquer au recruteur les coordonnées de la Responsable de formation du DSCG

## Des informations complémentaires

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

[www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil)

## Vos contacts DSCG au CFA Groupe Saint-Jean

L'équipe du CFA Groupe Saint-Jean reste à votre disposition

Référente 1 <sup>re</sup> année DSCG	Véronique TOUZÉ	<a href="mailto:alternance@groupe-saintjean.fr">alternance@groupe-saintjean.fr</a>	02 99 87 12 12
Référente 2 <sup>e</sup> année DSCG	Sylvie GARNIER-MOREL	<a href="mailto:dscg@groupe-saintjean.fr">dscg@groupe-saintjean.fr</a>	02 99 87 12 12
Directrice Adjointe du Centre de formation	Soazig DOUCIN	<a href="mailto:s.doucine@groupe-saintjean.fr">s.doucine@groupe-saintjean.fr</a>	06 34 90 05 87
Assistante Alternance	Irina LEBORGNE	<a href="mailto:i.leborgne@groupe-saintjean.fr">i.leborgne@groupe-saintjean.fr</a>	02 99 87 12 12
Chargé de Relations Entreprises	Antoine LETUVÉE	<a href="mailto:a.letuvee@groupe-saintjean.fr">a.letuvee@groupe-saintjean.fr</a>	06 19 17 41 34



# MODALITÉS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Diplôme Supérieur Comptabilité Gestion | DSCG

RNCP n° 35044



## Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié<sup>1</sup> et un employeur. Son objectif est de former le salarié en vue d'acquies une qualification professionnelle validée par un Diplôme ou un Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'apprenti est salarié de l'entreprise. Il est donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes obligations que tout salarié de l'entreprise.

L'apprenti doit respecter le calendrier de formation, être présent à tous les cours et se présenter aux examens finaux.

Le temps de formation est du temps de travail effectif et compte dans l'horaire de travail.

## Les congés | Les principaux

### Congés payés

L'apprenti a droit aux congés payés légaux, c'est-à-dire 5 semaines de congés payés par an. S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an.

### Congés pour la préparation à l'examen

Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

## Le coût de la formation

Le coût de la formation du DSCG est administré par l'OPCO de l'entreprise et varie de 5 041 € à 8 000 € par an, selon la branche professionnelle de l'entreprise. Le CFA Groupe Saint-Jean ne pratique pas de reste à charge pour l'employeur.

## La rémunération | Les grandes lignes

L'Employeur rémunère l'alternant selon la réglementation en vigueur du contrat. S'ajoutent, les charges sociales selon les dispositions légales (ex. cotisation mutuelle entreprise, remboursement frais de transport...) et le cas échéant toute autre disposition due aux accords de branches et d'entreprise (se rapprocher de son service comptabilité ou RH).

☞ **Le temps en formation est un temps de travail effectif, donc inclus dans la rémunération mensuelle.**

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE <sup>(1)</sup>				
Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )
2 <sup>e</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )
3 <sup>e</sup> année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )

(1) réduction totale des charges patronales et réduction partielle des charges salariales

(2) correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée. S'il y a changement de tranche d'âge en cours d'année, le nouveau salaire est applicable sur le mois suivant la date d'anniversaire. Pour la rémunération d'un salarié en situation de handicap, se reporter à [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

<sup>1</sup> L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

## Les aides aux entreprises

L'aide à la signature d'un contrat avec un apprenti bénéficiant d'un RQTH s'élève pour l'entreprise à 3 000 €, proratisés en fonction de la durée du contrat de travail.

L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2023, s'élève à 6 000 €. Cette aide exceptionnelle ne s'appliquera que pour la première année d'exécution du contrat.

Informations sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F15204>  
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/renouvellement-du-soutien-du-gouvernement-a-l-alternance-pour-2023>

## Le circuit des documents administratifs CFA < > Entreprise

- L'Employeur avertit le CFA dès le recrutement de l'alternant en envoyant l'Attestation d'engagement et le tableau de recensement des activités complétés au secrétariat de l'alternance ; [alternance@groupe-saintjean.fr](mailto:alternance@groupe-saintjean.fr)
- Le CFA établit le CERFA du contrat d'apprentissage à la demande de l'employeur et la convention de formation
- Le CFA envoie à l'employeur le CERFA le cas échéant, la convention de formation, le planning d'alternance, la fiche descriptive du DSCG, les CGV et le règlement intérieur
- Le CERFA et la convention sont signés par les 3 parties (employeur, salarié, CFA). Chaque partie conserve un exemplaire
- L'employeur dépose auprès de son OPCO, dans les 5 jours à compter de la date de démarrage du contrat, les documents (CERFA, convention de formation et tout autre document que son OPCO serait amené à lui demander)
- L'OPCO instruit le dossier, valide la prise en charge financière de la formation et en informe l'employeur et le CFA

## Pour plus d'informations

[www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil)

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

[www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23556](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23556)

## Vos contacts DSCG au CFA Groupe Saint-Jean

L'équipe du CFA Groupe Saint-Jean reste à votre disposition		<a href="mailto:alternance@groupe-saintjean.fr">alternance@groupe-saintjean.fr</a>	02 99 87 12 12
Référente 1 <sup>re</sup> année DSCG	Véronique TOUZÉ	<a href="mailto:dscg@groupe-saintjean.fr">dscg@groupe-saintjean.fr</a>	02 99 87 12 12
Référente 2 <sup>e</sup> année DSCG	Sylvie GARNIER-MOREL	<a href="mailto:dscg@groupe-saintjean.fr">dscg@groupe-saintjean.fr</a>	02 99 87 12 12
Directrice Adjointe du Centre de formation	Soazig DOUCIN	<a href="mailto:s.doucin@groupe-saintjean.fr">s.doucin@groupe-saintjean.fr</a>	06 34 90 05 87
Assistante Alternance	Irina LEBORGNE	<a href="mailto:i.leborgne@groupe-saintjean.fr">i.leborgne@groupe-saintjean.fr</a>	02 99 87 12 12
Chargé de Relations Entreprises	Antoine LETUVÉE	<a href="mailto:a.letuvee@groupe-saintjean.fr">a.letuvee@groupe-saintjean.fr</a>	06 19 17 41 34



5 rue de la Motte-Brûlon  
CS 60624  
35706 RENNES cedex 7  
[alternance@groupe-saintjean.fr](mailto:alternance@groupe-saintjean.fr)  
02 99 87 12 12  
[www.polesup-delasalle.fr](http://www.polesup-delasalle.fr)

### DSCG

### Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

Inscrit au RNCP n° 35044

## Contrat d'Apprentissage

Photo récente  
obligatoire

**NOM** (d'usage en majuscule) :

**Prénom** :

**Nom de naissance** : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

Né·e le : ..... à : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Adresse mail : .....

Établissement actuellement fréquenté (nom et adresse) :

.....

Classe : .....

Dernier diplôme préparé : .....

.....  en cours  obtenu

Autre situation : .....

Vous êtes porteur/porteuse d'un handicap nécessitant un aménagement de la formation  oui  non

Code INE\* :

\* Identification National Étudiant

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Réception du dossier le : \_\_\_\_\_

### Pièces présentes au dossier :

- Lettre de motivation
- curriculum vitae
- photocopies des bulletins de notes,
- photocopies des diplômes <sup>et/ou</sup> certificats déjà obtenus et des relevés de notes d'examens,
- photocopie de la carte d'identité ou titre de séjour
- E-mail AR dossier complet, le : \_\_\_\_\_
- E-mail pièces manquantes, le : \_\_\_\_\_

### Décision après étude du dossier :

- Dossier recevable** - date d'envoi convocation : \_\_\_\_\_  
Entretien oral le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_
- Dossier refusé** - date lettre de refus : \_\_\_\_\_

### Décision après entretien :

- Admis** - date lettre d'admission : \_\_\_\_\_
- Liste d'attente** - date lettre de mise en attente : \_\_\_\_\_
- Refusé** - date lettre de refus : \_\_\_\_\_

# RENSEIGNEMENTS

## concernant la candidature

Êtes-vous candidat.e dans un autre établissement d'enseignement supérieur ? :  Oui  Non

Ordre de préférence des établissements pour lesquels vous êtes candidat.e, y compris le CFA Groupe Saint-Jean :

N°	VILLE	ÉTABLISSEMENT	NATURE EXACTE DES ÉTUDES
1			
2			
3			
4			
5			

### Votre projet professionnel en quelques mots

.....  
.....  
.....

### Votre intérêt pour la formation à laquelle vous postulez

.....  
.....  
.....  
.....

### Entreprise susceptible de vous accueillir en alternance

Raison sociale : .....

Personne à contacter (Nom et fonction) : .....

Téléphone : ..... adresse mail : .....

Adresse : .....



## Activités scolaires ou professionnelles des 4 dernières années

ANNÉE	CLASSE	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT	DIPLÔME OBTENU	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (à temps complet, partiel, emploi, stage)
22-23				
21-22				
20-21				
19-20				

### Activité(s) extra-scolaire(s)

.....

.....

### Séjour(s) à l'étranger

.....

.....

#### **IMPORTANT - Dépôt du dossier**

Ce dossier dûment complété et accompagné de toutes les pièces nécessaires devra nous parvenir dès que possible afin qu'il soit instruit dans les meilleurs délais.

Les pièces à fournir au dossier sont également à déposer dématérialisées\* sur notre espace d'inscription :

<https://polesup-lasalle.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

(\* lettre de motivation, CV, photo récente, carte vitale, carte d'identité, 3 derniers bulletins de notes, dernier diplôme obtenu, notes du dernier examen)

Les dossiers seront instruits dans la mesure des places disponibles restantes.

**Dossier à retourner au :**  
**CFA Groupe Saint-Jean**  
**5 La Motte Brûlon - CS 60624**  
**35706 RENNES cedex 7**